



PIÈCES AUTO POUR LES PROS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

du : 11/12/2023

L.C.R.

Echéance le : 31/01/2024

Magasinier :

VIGNEAU YANNICK

TVA : FR12902550565

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

Page : 1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.	N° Immatriculation	Kilomètre	N° Commande
4302756	0165285			Zone Expedition : 03			4926437
Désignation	N° Pièce	Quantité ou temps	C	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 4926437 DU 11/12/2023 **							
1.BALAI ESSUIE VITRE AV OV	VAL578502 E22B03	4,00	4	20,90	50,00	10,45	41,80
PAPR			4		10,00		-4,20
1.BALAI ESSUIE VITRE AV OV	VAL578504 E22B02	4,00	4	21,10	50,00	10,55	42,20
PAPR			4		10,00		-4,24
----- SOUS-TOTAL PIECES ----- 75,56							
INFORMATION :							
POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS							
DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIVRA LA							
RECEPTION DE VOS COLIS							
TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE							
Total hors taxe				Montants T.V.A.		Total T.T.C	
PI : 75,56				acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration		90,67	
MO : 0,00				75,56			
DIV : 0,00				15,11			

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document : 4302756 N° Client : 0165285 N° Commande : 4926437

Echéance le : 31/01/2024

11/12/2023 90,67



MODALITES ET CONDITIONS DE REGLEMENT *Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'anticipation. Lorsque le client est un professionnel, en application de l'article 44 de la Loi de Commerce, il est expressément convenu, au cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes dues et non payées à l'échéance, par la loi fixée à 3,00% l'an, plus des intérêts légaux. *Agence à l'exception de la date d'échéance des factures. Pour toutes les entreprises, une réduction forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant maximum de 40 € sera appliquée pour les factures.

RESERVES DE PROPRIETE : Le service de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix, conformément aux dispositions de l'article L.621-12 du Code de Commerce, en l'absence de paiement à l'échéance, les biens restent la propriété des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.

S 30

ST ANDRE